

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 586 Subventions (5.500 euros) à trois associations dans les quartiers populaires du 20e arrondissement et signature d'avenants à convention avec deux associations dans le cadre de la Politique de la ville (20e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle en date du 26 juin 2020 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Culture 20 au titre de l'année 2020 et approuvée par arrêté n°07-2 en date du 19 juin 2020 ;

Vu la convention pluriannuelle du 22 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Fil de Soie et approuvée par délibération des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Paris Culture 20e, Collectif Art au quotidien et Le Fil de soie pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Est du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires, à l'association Paris Culture 20e, 1-3, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, au titre de ses activités en 2020. Simpa : 19842, 2020_05856.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Paris Culture 20e l'avenant n°3 à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Collectif Art au quotidien, 15, Passage Ramey MDA 18 - Bte 39 75018 Paris pour le projet « Sur le chemin ». 70942 ; 2020_05128.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Le Fil de Soie, 55, rue des Grands Champs 75020 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville dans le 20^e arrondissement. 15306 ; 2020_08158.

Cette subvention vient en complément de la somme déjà perçue par l'association pour ses activités dans le 14^{ème} arrondissement.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par le Conseil de Paris des 8,9,10 et 11 juillet 2019 avec l'association Le Fil de Soie, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 5.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO